



ARRETE TEMPORAIRE 2026-093

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC

37 - 39 RUE DU PRIEURE

DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Le Maire de CHANCEAUX SUR CHOISILLE,

VU le code de la Voirie Routière,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU la demande en date du **02 juin 2026** de Madame **BARON Elodie** représentant les riverains de la rue du Prieuré, 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE, qui sollicite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public le vendredi 12 juin 2026 de 19h00 à 23h00 37-39 rue du Prieuré 37390 Chanceaux sur Choisille pour la fête des voisins.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir tant la sûreté sur la voie publique que la tranquillité publique.

ARRETE

Article 1 : Madame BARON Elodie représentant les riverains de la rue du PRIEURE est autorisée à occuper privativement l'espace vert vis-à-vis du 37 - 39 rue du Prieuré sur la commune de Chanceaux sur Choisille pour la fête des voisins.

Article 2 : Cette autorisation est accordée **uniquement pour ladite adresse pour la fête des voisins.**

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation et son action terminée. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Le permissionnaire devra laisser la signalisation nécessaire de part et d'autre avec l'apposition sur les panneaux dudit arrêté.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans le délai légal de deux mois à partir de sa publication.

Article 7 : La Directrice Générale des Services, le commandant de la brigade de gendarmerie, le responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont une ampliation sera notifiée à Madame BARON Elodie représentant les riverains de la rue du Prieuré, 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE.

Chanceaux sur Choisille, le 02 juin 2026

Sous le n°	003
PUBLIE ou NOTIFIE le	02/06/2026
ACTE EXECUTOIRE	02/06/2026



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.